

Règlement d'occupation de la salle

1. Gestionnaire de la salle

Baugnies Réveil ASBL
Rue de Mortagne 51B, 7604 Baugnies – Belgique
Email : baugnies.reveil@gmail.com

2. Adresse de la salle

Rue de mortagne 34, 7604 Baugnies - Belgique

3. Occupation de la salle

Il est interdit d'occuper la salle à des fins politiques.

4. Locataire

Le locataire doit être une personne majeure. Elle doit être présente pendant la location. Elle demeure responsable des actions menées au sein de la salle durant la période de location.

5. Il est interdit :

- De fumer dans les locaux ;
- De fixer des objets ou apposer des affiches ou photos sur les murs ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet (câbles) ;
- Il est interdit d'utiliser des pétards et des confettis dans la salle ;
- De déplacer les frigos et congélateurs ;
- De stationner sur les trottoirs, ni sur la pelouse et dans l'allée latérale du voisin. Un parking est disponible à l'église à 20 m ;
- De klaxonner et/ou parler fort en quittant la festivité ;
- De placer une tonnelle sans lestage. La tonnelle devra être démontée à la fin de soirée.

6. Respect de l'environnement

Les occupants sont tenus de respecter l'environnement : le voisinage ne peut être dérangé par le bruit, la musique ou par les enfants jouant sur la rue. Il est primordial de fermer les portes extérieures pour limiter les nuisances. Si la police vient constater un tapage nocturne [musique et/ou le bruit est/sont trop important(s)], la festivité sera arrêtée sur le champ. Les personnes présentes pourront être invitées à quitter les lieux.

7. Précisions particulières

Les frigos ne seront branchés que la veille de la location. Ils doivent être vidés et éteints pour la restitution de la caution.

Le chauffage sera coupé immédiatement après l'activité.

Le loueur devra vérifier et s'assurer que les robinets et chasses d'eau des WC sont bien fermés et ne coulent pas et que les lumières (toilettes et cour) sont éteintes.

10. Fin de location

La salle devra être débarrassée le lendemain de la location à 16 heures. Merci de ne pas oublier de laver les tables, la vaisselle, les chaises et le bas des murs, ainsi que le lave-vaisselle si utilisé.

Le nettoyage du local est inclus dans le prix de la location. Si la durée du nettoyage dépasse 3 heures, il vous sera facturé 20 € par heure supplémentaire. Confettis et cotillons sont interdits. Leur utilisation peut générer un supplément de 50 € pour le nettoyage.

11. Dégâts occasionnés à la salle et au matériel

Tous les dégâts occasionnés au bâtiment (y compris la vaisselle, les tables, les chaises, le lave-vaisselle, ...) seront à payer par le loueur. Une partie ou l'entièreté de la caution peut être retenue si des dégradations sont constatées.

A titre d'exemple, les sommes suivantes pourront être demandées 100€ pour le four à micro-ondes, 30 € par planche de WC, 25 € pour la grande poubelle des WC, 8 € par petite poubelle des WC, 15 € pour le support de savon, 15 € pour le support d'essuie-main des WC, 30 € par cadre, 1€ par pièce de vaisselle et sous-verre détériorés ou cassés, etc.

Si une réparation au bâtiment ou au matériel technique est nécessaire, un devis sera établi par un technicien habilité.

12. Remise des clefs

Les clés doivent être remises au responsable de l'asbl « Baugnies Réveil », désigné lors de la location. Merci de signaler au plus tôt si des dégâts ou dysfonctionnements de matériel sont constatés.